

<https://www.snetap-fsu.fr/Les-elu-es-paritaires-CPE-ont-rencontre-l-inspection.html>



Les élu-es paritaires CPE ont rencontré l'inspection

- Métiers - CPE -

Date de mise en ligne : mercredi 5 octobre 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Après avoir essayé un refus au printemps dernier d'une rencontre avec l'inspection pour faire état des problématiques rencontrées par les [CPE](#), Olivier Bleuven, secrétariat général adjoint du secteur « Pédagogie et Vie Scolaire », Brice Fauquant et Nathalie Gasnier, élu-es paritaires CPE ont été reçu-es pendant plus de deux heures par le doyen de l'inspection Emmanuel Delmotte et son assesseur André Quilleveré.

À l'ordre du jour :

Les inspections

Le vécu des un-es et des autres lors d'une inspection nous amène à qualifier les inspections comme redoutées par nos collègues. Plusieurs raisons à cela :

- Une inspection est un enjeu fort pour l'avancement de carrière
- Les inspecteur-ices ne sont pas issu.es du corps des [CPE](#), un décalage existe entre leurs perceptions du métier et la réalité du terrain
- Des inspecteur-ices ont produit des écrits qui condamnent le ou la collègue inspecté.e, les mots sont tranchants, voire parfois blessants, des reproches formulés peuvent être infondés au regard de notre référentiel.
- La forme de l'inspection : mener une séance pédagogique d'une heure devant un groupe n'est pas représentatif de notre quotidien, la date de l'inspection n'est pas choisie en fonction de nos besoins de réunir un conseil des délégués...les collègues doivent mettre en place une séance le plus souvent « artificielle ».
- Quand une situation problématique arrive dans un établissement, la réponse est trop souvent de demander une inspection du service vie scolaire, comme si notre secteur était le seul responsable
- Les exemples d'inspections « à charge » sont trop nombreux, ce qui a rompu le lien de confiance entre les CPE et l'inspection

L'occasion pour nos interlocuteurs de rappeler les trois catégories d'inspection : la visite conseil à la demande de l'agent, l'inspection contrôle à la demande de l'administration et le rendez-vous carrière. L'occasion pour nos interlocuteurs de reconnaître des pratiques différentes selon les inspecteurs et de présenter leur travail en cours sur l'harmonisation des grilles, l'harmonisation sur la forme des demandes, l'harmonisation des pratiques...

L'occasion pour nous de conclure sur l'opportunité d'avoir à disposition, sur Chlorofil, un vade-mecum de l'inspection, pour donner un cadre de référence à chacun.

L'occasion aussi de rappeler qu'un-e collègue serait moins en difficulté lors d'une inspection si la fonction de conseil de l'Inspection était pleinement réalisée.

L'occasion aussi de solliciter l'inspection sur la promotion de la réglementation.

La formation

Nous avons souligné la pauvreté de l'offre de formation continue pour notre corps : doit-on y lire un désintérêt pour notre métier ? Les inspecteurs s'accordent aussi à dire que la formation continue ne peut pas passer que par des webinaires.

Quid aussi du e-learning pour les assistant-es d'éducation : vieux de 5 ans déjà, est-il toujours un outil de formation

utilisé et si oui comment, avec quel pilotage, exclusivement les CPE ?...une évaluation est apparue opportune aux deux parties présentes.

Concernant la formation des stagiaires, nous avons rappelé notre vigilance quand au respect de la note de service sur l'affectation des stagiaires : l'établissement de stage doit être en mesure de proposer un logement de fonction, l'année de stage devant permettre au collègue d'effectuer l'ensemble des missions y compris celles liées aux permanences.

Les nouvelles conditions d'exercice de notre métier

L'accueil de public à besoins particuliers interroge notre pratique professionnelle et pose aujourd'hui la question de la capacité d'un établissement et d'une équipe à les accueillir en l'absence de médecine scolaire, de service social, de personnels des CIO, de psychologue... Nous avons illustré notre propos : un [LPA](#) de 208 élèves compte 12% de ses élèves avec un-e [AESH](#) ; 36 ESS doivent être réunies au cours de l'année ; depuis la rentrée, le/la collègue estime à 40% de son temps consacré à ces jeunes ; certains jeunes sont accueillis sans aucune perspective d'orientation, si ce n'est celui de construire un projet pour une acceptation en ESAT. Leur accueil à l'internat ou la garantie de leur sécurité dans les filières professionnelles sont aussi à interroger. Une expertise sur la capacité à accueillir un jeune à besoin particulier devrait systématiquement être menée avant son affectation. L'inspection abonde notre propos en confirmant que les établissements agricoles accueillent en moyenne 20% d'élèves à besoins particuliers. Ils citent les outils proposés par les équipes du ministère sur ces questions, cela ne résout pas cependant pas les difficultés de terrain. Ils se posent la question de la limite de l'école inclusive, notamment quant aux questions de ou quant à la nécessité de disposer d'une équipe pluridisciplinaire via un réseau de partenaires.

Ils résumant la problématique ainsi : l'enseignement agricole est victime de son succès...

La dotation AED

Cette fois encore et comme depuis plusieurs années, nous avons démontré la nécessité d'une dotation minimale en assistants d'éducation pour faire fonctionner « en sécurité » un service vie scolaire.

Sur la question du respect de la réglementation en matière d'amplitude horaire, André Quilleveré a concédé « je dois reconnaître que quand elle n'est pas respectée, on n'aurait pas réussi à faire mieux ».

Il acte ainsi que les moyens donnés sont insuffisants pour respecter les droits des [AE](#) prévues dans les textes et que les critiques faites sur les emplois du temps des AE lors d'inspections n'étaient pas fondées. Les collègues apprécieront...

Le règlement intérieur [EPL](#)

Le canevas d'un règlement intérieur EPL a été publié sur Chlorofil au printemps dernier. Sa publication sans aucune forme de publicité, sans aucun cadre réglementaire, sans aucune concertation avec les organisations syndicales interroge sur le dialogue social au sein de notre ministère et la valeur réglementaire de ce canevas. Il aurait pour le moins dû être présenté en CT. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'une publication sur Chlorofil est lue par nombres de directeur-ices comme une prescription de l'inspection.

De plus, certaines directions n'hésitent pas à en faire un outil de contournement du statut des CPE, en rendant les collègues responsables de l'ensemble des apprenant-es.

De plus, nous leur avons fait remarquer que certaines parties de ce canevas sont contraires à la législation suivant la configuration des [EPLFPFA](#)....

Les élu-es paritaires CPE ont rencontré l'inspection

Nous avons à maintes fois entendu au cours de cette rencontre « vous avez raison... », elle s'est donc déroulée dans un climat relativement apaisé, l'inspection étant systématiquement en accord avec nos constats, ce qui, nous espérons, démontre qu'ils sont au fait de nos préoccupations et qu'ils s'en sont emparées : soit ils ont déjà entamé un travail pour faire mieux, soit ils ont signalé à qui de droit les évolutions à apporter... Lors de la précédente rencontre le 27 Mars 2019, plusieurs de ces questions avaient déjà été abordées, nous n'avons pourtant constaté aucune avancée.

Gageons que cette fois nos préoccupations vont trouver un écho favorable, André Quillevéré et Étienne Delmotte ayant conclu « qu'il leur faut aussi changer de regard sur notre métier, on n'est plus au temps du surveillant général ».